

Direction générale  
de l'Enseignement non obligatoire  
et de la Recherche scientifique

CIRCULAIRE N° 286

DU 14 MAI 2002

**Objet :** Union européenne. Modèle commun de curriculum vitae.

**Réseaux :** Tous

**Niveaux et services :** Enseignement non obligatoire

- A Monsieur le Ministre, Membre du Collège de la Commission Communautaire française, chargé de l'Enseignement
- Aux Recteurs des Universités
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directeurs(trices)-Président(e)s des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directeurs des Instituts supérieurs d'architecture organisés ou subventionnés par la Communauté française
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des Ecoles supérieures des Arts organisées ou subventionnées par la Communauté française
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des établissements d'enseignement de promotion sociale organisés ou subventionnés par la Communauté française
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des établissements d'enseignement artistique à horaire réduit subventionnés par la Communauté française

Pour information :

- Aux Membres des services d'inspection
- Aux organisations syndicales
- A la Fédération des Etudiants Francophones
- A l'Union des Etudiants de la Communauté française
- Aux Directions du Ministère de la Communauté française

**Autorité :** Directeur général

**Signataire :** Gérard SCHMIT

**Gestionnaire :** Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique

**Personne-ressource :** Patricia GERITZEN – Tél. 02 210.55.58

**Nombre de pages - texte :** 1

**Annexe(s) :** 7

Bruxelles, le 14 mai 2002

*Administration générale  
de l'Enseignement et de  
la Recherche scientifique*

*Direction générale  
de l'Enseignement non obligatoire  
et de la Recherche scientifique*

- A Monsieur le Ministre, Membre du Collège de la Commission Communautaire française, chargé de l'Enseignement
- Aux Recteurs des Universités
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directeurs(trices)-Président(e)s des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directeurs des Instituts supérieurs d'architecture organisés ou subventionnés par la Communauté française
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des Ecoles supérieures des Arts organisées ou subventionnées par la Communauté française
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des établissements d'enseignement de promotion sociale organisés ou subventionnés par la Communauté française
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des établissements d'enseignement artistique à horaire réduit subventionnés par la Communauté française

Pour information :

- Aux Membres des services d'inspection
- Aux organisations syndicales
- A la Fédération des Etudiants Francophones
- A l'Union des Etudiants de la Communauté française
- Aux Directions du Ministère de la Communauté française

**Objet : Union européenne. Modèle commun de curriculum vitae.**

Vous voudrez bien trouver, en annexe, une Recommandation de la Commission européenne du 11 mars 2002 relative à un modèle européen commun de curriculum vitae ainsi qu'une Communication de la Commission qui décrit les objectifs de ladite Recommandation.

Ce modèle de curriculum vitae s'inscrit dans le cadre de la stratégie mise en œuvre actuellement au sein de l'Union européenne en faveur de la transparence des qualifications.

Le Directeur général,

Gérard SCHMIT

**RECOMMANDATION DE LA COMMISSION**  
**du 11 mars 2002**  
**relative à un modèle européen commun de *curriculum vitae* (CV)**

[notifiée sous le numéro C(2002) 516]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2002/236/CE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment ses articles 149, 150 et 211,

considérant ce qui suit:

- (1) La résolution du Conseil des Communautés européennes du 3 décembre 1992 <sup>(1)</sup> invite les États membres à prendre des mesures en vue d'augmenter la transparence des qualifications et des compétences grâce à l'introduction d'un modèle commun pour la présentation des aptitudes personnelles (document individuel ou portefeuille), dont le modèle commun de *curriculum vitae* (CV) devrait faire partie.
- (2) Les conclusions de la présidence du Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000 demandaient la mise au point d'un modèle européen commun de *curriculum vitae*, à utiliser sur une base volontaire pour favoriser la mobilité en aidant les établissements d'enseignement et de formation et les employeurs à mieux évaluer les connaissances acquises <sup>(2)</sup>.
- (3) La recommandation du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs <sup>(3)</sup> insiste sur la nécessité d'établir un modèle européen commun de CV, afin que les citoyens puissent faire connaître leurs qualifications et leurs compétences de manière efficace et transparente.
- (4) La communication de la Commission «Réaliser un espace européen de l'éducation et de formation tout au long de la vie» <sup>(4)</sup> souligne le rôle que doit jouer un modèle européen commun de CV dans la promotion de la transparence des qualifications et des compétences.
- (5) La communication de la Commission au Conseil intitulée «De nouveaux marchés européens du travail ouverts et accessibles à tous» <sup>(5)</sup> demande la création d'un service en ligne de *curriculum vitae*, géré par le réseau européen des services de l'emploi (EURES), ainsi que d'un modèle européen commun de CV.

- (6) Les centres nationaux de ressources pour l'orientation professionnelle (CNROP) doivent apporter leur contribution à la diffusion du modèle de CV, dans le cadre de leurs tâches de promotion de l'orientation professionnelle aux niveaux national et européen.
- (7) Parmi les services qu'il offre aux demandeurs d'emploi, le réseau EURES gère un système de CV en ligne (recherche de CV EURES), qui repose sur les mêmes principes que le modèle européen commun de CV,

FORMULE LA PRÉSENTE RECOMMANDATION:

1. Le modèle européen commun de *curriculum vitae* figurant en annexe devrait être utilisé sur une base volontaire par les citoyens pour communiquer des informations détaillées concernant leurs qualifications et leurs compétences à des employeurs et des organismes d'éducation et de formation situés dans le pays de résidence et/ou à l'étranger.

2. Les États membres devraient promouvoir et diffuser le modèle européen commun de *curriculum vitae* afin qu'il soit largement connu et accessible à tous les citoyens.

Les services publics de l'emploi, les partenaires sociaux et les organisations non gouvernementales sont invités à fournir ce modèle à leurs membres, qu'il s'agisse de personnes, d'entreprises ou d'autres organisations, et à œuvrer pour qu'il soit accepté comme un outil utile.

3. La Commission procédera, d'ici la fin de l'année 2004, à une évaluation du modèle commun de *curriculum vitae* et de sa mise en pratique.

Le cas échéant, elle recommandera que des modifications y soient apportées.

Fait à Bruxelles, le 11 mars 2002.

Par la Commission

Viviane REDING

Membre de la Commission

<sup>(1)</sup> JO C 49 du 19.2.1993, p. 1.

<sup>(2)</sup> JO C 73 du 23.3.2002.

<sup>(3)</sup> JO L 215 du 9.8.2001, p. 30.

<sup>(4)</sup> COM(2001) 678 final.

<sup>(5)</sup> COM(2001) 116 final.

## ANNEXE

**Modèle européen commun de *curriculum vitae* (CV)**

## NOTE EXPLICATIVE

1. Le modèle européen commun de *curriculum vitae* constitue un moyen de présentation systématique, chronologique et flexible des qualifications et compétences des individus.
2. Il existe sous format électronique (facile d'accès) ainsi qu'en version papier. Le modèle de CV comprend des catégories pour la présentation des éléments suivants:
  - a) informations personnelles, connaissance de langues étrangères, expérience professionnelle et niveau d'études et de formation;
  - b) autres compétences de l'individu, notamment dans les domaines technique, organisationnel, artistique et social;
  - c) autres informations qui pourraient figurer en annexe au CV et conseils devant permettre de privilégier la simplicité et la clarté.
3. Le modèle européen commun de *curriculum vitae* s'appuie sur une bibliothèque électronique rassemblant des CV illustratifs, qui montrent comment des individus de divers pays, avec des expériences professionnelles et éducatives distinctes, se sont servis du modèle de CV à des fins différentes.
4. Il existe des liens électroniques vers des instruments et des ressources aux niveaux communautaire et national, portant sur la présentation des qualifications et des compétences (par exemple, les suppléments au diplôme et au certificat, l'Europass, le système européen de transfert d'unités de cours capitalisables, le permis de conduire informatique européen, etc.). Le modèle de CV s'inscrit donc dans une stratégie plus vaste visant à améliorer la transparence des qualifications et des compétences.
5. La base de données des demandeurs d'emploi (recherche de CV/d'emploi) mise au point et gérée par le réseau européen des services de l'emploi (EURES) reflète les principes et les exigences énoncés précédemment.

## MODÈLE EUROPÉEN DE CV

**\*NOTE**

Remplacez le champ <nom du candidat> par votre nom.

**\*\* NOTE**

Le texte en italiques a un caractère purement informatif et doit être effacé une fois le CV rempli.

**\*\*\* NOTE**

Le texte entre parenthèses ( ) doit être remplacé par les informations demandées, dans le même format.

**INFORMATIONS  
PERSONNELLES**
**Nom**

[Nom, prénom(s)]

**Adresse**

(Numéro, rue, code postal, ville, pays)

**Téléphone****Télécopieur****Courrier électronique****Nationalité****Date de naissance**

(Jour, mois, année)

Les sites Internet ci-dessous comportent des informations sur la méthode à suivre pour présenter vos qualifications et compétences et sur les pièces justificatives à joindre:

[europa.eu.int/comm/education/alpha-fr.html](http://europa.eu.int/comm/education/alpha-fr.html)  
[europa.eu.int/comm/dgs/employment\\_social/az\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/dgs/employment_social/az_fr.htm)  
[eurescv-search.com/](http://eurescv-search.com/)

Des exemples de modèles de CV complétés figurent à l'adresse suivante:

[www.trainingvillage/transparency/Cvsamples](http://www.trainingvillage/transparency/Cvsamples)

**<nom du candidat>***Curriculum Vitae*

MODÈLE EUROPÉEN DE CV

**EXPÉRIENCE  
PROFESSIONNELLE**

- Dates (de – à)
- Nom et adresse de l'employeur
  - Type ou secteur d'activité
  - Fonction ou poste occupé
- Principales activités et responsabilités

**ÉDUCATION ET  
FORMATION**

- Dates (de – à)
- Nom et type de l'établissement dispensant l'enseignement ou la formation
  - Principales matières/compétences professionnelles couvertes
- Intitulé du certificat ou diplôme délivré
- Niveau dans la classification nationale (le cas échéant)

&lt;nom du candidat&gt;

*Curriculum Vitae*

(Décrivez séparément chaque expérience professionnelle pertinente, en commençant par la plus récente.)

(Décrivez séparément chaque programme d'enseignement ou de formation achevé, en commençant par le plus récent.)

MODÈLE EUROPÉEN DE CV



## APTITUDES ET COMPÉTENCES PERSONNELLES

acquises au cours de votre vie et de votre carrière mais pas nécessairement validées par des certificats et diplômes officiels.

*Choisissez ci-dessous la ou les catégorie(s) qui vous concerne(nt)*

### Langue maternelle

#### Autres langues

- Compréhension écrite
- Expression écrite
- Expression orale

#### Aptitudes et compétences artistiques

Musique, écriture, dessin, etc.

#### Aptitudes et compétences sociales

Vivre et travailler avec d'autres personnes, dans des environnements multiculturels, à des postes où la communication est importante et dans des situations où le travail d'équipe est essentiel (activités culturelles et sportives par exemple), etc.

#### Aptitudes et compétences en matière d'organisation

Par exemple, coordination et gestion de personnes, de projets, de budgets; au travail, en bénévolat (activités culturelles et sportives par exemple) et à la maison, etc.

#### Aptitudes et compétences techniques

Liées à l'informatique, à des types d'équipement spécifiques, à des machines, etc.

### Permis de conduire

#### Autres aptitudes et compétences

Compétences non mentionnées précédemment

&lt;nom du candidat&gt;

## *Curriculum Vitae*

(Énumérez ces langues et indiquez votre niveau: excellent, bon, élémentaire.)

(Décrivez ces compétences et indiquez dans quel contexte vous les avez acquises.)

(Décrivez ces compétences et indiquez dans quel contexte vous les avez acquises.)

(Décrivez ces compétences et indiquez dans quel contexte vous les avez acquises.)

(Décrivez ces compétences et indiquez dans quel contexte vous les avez acquises.)

(Décrivez ces compétences et indiquez dans quel contexte vous les avez acquises.)

MODÈLE EUROPÉEN DE CV



**INFORMATIONS  
SUPPLÉMENTAIRES**

**ANNEXES**

à ajouter le cas échéant. Des exemples  
d'annexes figurent à l'adresse suivante:

[www.trainingvillage/transparencv](http://www.trainingvillage/transparencv)

<nom du candidat>

*Curriculum Vitae*

(Indiquez ici toute autre information utile, par exemple nom de personnes de contact, références, etc.)

**Communication relative à la recommandation de la Commission du 11 mars 2002 relative à un modèle européen commun de *curriculum vitae* (CV)**

(2002/C 73/02)

1. Les citoyens européens jouissent du droit de vivre et de travailler librement dans l'Union européenne. Ceci implique toutefois qu'ils puissent utiliser leurs qualifications et compétences au sein de nouveaux environnements pédagogiques et professionnels, au niveau national ou à l'étranger. Afin de faciliter le transfert des qualifications et compétences, il convient notamment d'éviter les méprises et les confusions que peuvent engendrer le modèle et le style de présentation. Le projet de proposition d'un modèle européen commun de *curriculum vitae* (CV) <sup>(1)</sup> répond à cette nécessité.

2. Le Conseil européen de Lisbonne, en mars 2000, a évoqué la nécessité de «mettre au point un modèle européen commun de *curriculum vitae*, qui sera utilisé sur une base volontaire pour favoriser la mobilité en aidant les établissements d'enseignement et de formation et les employeurs à mieux évaluer les connaissances acquises». Cette préoccupation est reprise dans la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté (des étudiants, des personnes en formation, des jeunes volontaires, des enseignants et des formateurs).

3. Le modèle européen de CV a donc essentiellement pour but d'aider les individus à communiquer aux employeurs et aux établissements d'enseignement et de formation des informations détaillées sur leurs qualifications, leurs compétences et leur expérience. En mettant en évidence le contenu et le profil des compétences des individus, ce modèle est un

moyen qui devrait contribuer à garantir un traitement équitable aux demandeurs d'emploi et aux candidats à des enseignements et des formations.

4. Tout en indiquant les principes généraux à suivre pour la présentation des qualifications et des compétences, le modèle européen de CV doit pouvoir être utilisé avec souplesse et s'adapter aux besoins individuels des utilisateurs.

5. Le modèle européen de CV s'inscrit au sein d'une stratégie plus générale en faveur de la transparence des qualifications. Son utilisation en format électronique permettra des liens directs avec d'autres «outils au service de la transparence» aux niveaux européen et national, tels que l'Europass, le Système européen de transfert d'unités de cours capitalisables, les suppléments au diplôme et au certificat, etc. Le CV pourrait être considéré comme la première page d'un «portefeuille» rassemblant plusieurs autres ressources.

6. Afin de garantir une approche cohérente, les mêmes principes fondamentaux ont été appliqués au modèle européen de CV et au CV électronique («recherche de CV Eures») mis au point par le réseau Eures.

7. Le modèle de CV annexé à la présente proposition de recommandation de la Commission a été élaboré conformément aux objectifs et exigences précisés ci-dessus.

---

<sup>(1)</sup> JO L 79 du 22.3.2002.